

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 46/023/2008

ÉFAI

15 juillet 2008

Russie. L'art contemporain relève de la liberté d'expression, pas de l'extrémisme

Amnesty International demande aux autorités russes de respecter le droit à la liberté d'expression de Youri Samodourov et Andreï Erofeev, à l'origine de l'exposition d'art contemporain *Art interdit en 2006* organisée du 7 au 31 mars 2007 au musée Andreï Sakharov à Moscou. L'organisation appelle les autorités à abandonner les poursuites engagées contre ces deux hommes.

Le 15 mai 2008, le procureur de Taganski a inculpé le directeur du centre Sakharov à Moscou Youri Samodourov, sur la base de l'article 282 2 du Code pénal russe (incitation à la haine, dénigrement de la dignité humaine par une personne occupant une fonction officielle). Youri Samodourov avait déjà été reconnu coupable d'incitation à la haine et condamné à une peine d'emprisonnement conditionnelle à la suite d'une précédente exposition. Amnesty International l'avait alors considéré comme un prisonnier d'opinion potentiel et avait mené campagne pour que son droit à la liberté d'expression soit protégé.

Le 22 mai, Andreï Erofeev, responsable du département d'art contemporain de la galerie d'État Tretiakov à Moscou et commissaire de l'exposition *Art interdit en 2006*, a été inculpé de la même infraction que Youri Samodourov. S'ils sont reconnus coupables d'une telle violation de la loi, les deux hommes sont passibles d'une peine d'emprisonnement.

Youri Samodourov et Andreï Erofeev sont accusés d'avoir organisé une exposition qui, selon les conclusions du procureur de Taganski, « *témoigne de manière tangible d'une attitude dégradante et insultante vis à vis de la religion chrétienne et, plus spécifiquement, de l'Église orthodoxe* ».

L'exposition montrait des œuvres (photographies, peintures, collages, etc.) qui avaient été refusées dans des expositions antérieures. (Cependant, certaines de ces œuvres, dont quelques-unes créées par plusieurs des artistes contemporains russes les plus connus tels qu'Ilya Kabakov, Alexandre Kossolapov, le groupe Blue Noses (Les Nez bleus), Alexandre Savko et Mikhaïl Roginski, ont déjà été montrées dans d'autres expositions en Russie et lors des plus grands événements d'art contemporain dans le monde.) La date de production de ces œuvres va de l'ère soviétique jusqu'au XXI^e siècle. Plusieurs d'entre elles reprennent des motifs religieux tels que les icônes ou les peintures de scènes religieuses, d'autres font appel à un langage non normatif.

Le bureau du procureur de Taganski a sollicité l'avis de plusieurs experts sur les œuvres exposées, des psychologues notamment. Une spécialiste en iconographie a estimé que les pièces incriminées pouvaient inciter à une agressivité, ou du moins à un manque de respect, envers les œuvres religieuses utilisées dans l'exposition ou contre toute autre œuvre utilisée dans les cultes religieux. Cette spécialiste, sans expliquer davantage son accusation, a conclu que ces œuvres incitaient de manière sarcastique ceux qui les regardaient à brûler les demeures de dirigeants religieux ou à tuer ceux-ci ainsi que leurs enfants.

Amnesty International considère que ces œuvres n'incitent pas à la haine. Le fait que certaines personnes puissent se sentir offensées par ces œuvres ne devrait pas entraîner l'ouverture de poursuites judiciaires à l'encontre des organisateurs de l'exposition. Le droit international relatif aux droits humains ne permet pas, et encore moins ne requiert, de restreindre ou interdire la liberté d'expression au seul motif que certaines personnes se sentent offensées par cette liberté.

FIN